

ment que ce Père lui donna cet antique sur les assurances qu'on lui avait données de sa singularité extraordinaire, menaces de la faire donner de force, reproches et enfin qu'on en écrirait en cour, engagement d'honneur. On en parle à Monseigneur l'Archevêque, qui me fit appeler par M. l'abbé de Barcos, auquel je rendis témoignage de la connaissance que j'avais de ce médaillon auquel il n'y avait rien de rare du côté de la tête, non plus qu'en l'inscription et au type du revers, que je me souvenais de l'avoir vu dans le cabinet du roi, dans l'Erizzo de la première édition de Venise et dans M. Vaillant et au surplus que je ne croyais pas que cet antique là valut plus de 15 à 20 livres à un curieux qui en serait bien tenté. Ce qui, à ce que je pense, a fait finir depuis avant-hier ce grand procès.

« Voici, Monsieur, l'inscription de ce médaillon du côté de la tête :

ΑΥΤ. Κ. Μ. ΑΥΡ. ΕΞΟΥΗΡ ΑΝΤΩΝΙΝΟΕ. Caput Caracallæ laureatum et paludatum. Ρ. ΠΕΡΙΝΘΙΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ.

Imperator in quadrig. triumph. sinis. Dext. pateram seu scipionem in ejus summitate aquila gerit (24).

« Ce médaillon n'est pas d'une belle conservation. La tête représente Caracalla jeune.

« Honorez-moi, s'il vous plait de la continuation de vos bontés et faites-moi la grâce de ne pas douter de la sincérité avec laquelle j'ai l'honneur d'être sans réserve, Monsieur votre, etc.

X. ROMAN DE RIVES,

*Ptre ind.* (prêtre indigne) (25).

L'abbé J.-B. VANEL.

(24) Mionnet. *Description de médailles antiques grecques et romaines*, etc. T. I, p. 406), cite cette médaille sous le n° 290.

(25) Fonds Franc. 17712.